



Communiqué de presse

Lutte contre l'utilisation abusive de paradis fiscaux: Le ministre Blackburn rencontrera ses homologues internationaux

Ottawa (Ontario), le 5 janvier 2010... L'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Revenu national et ministre d'État (Agriculture et Agroalimentaire), entreprend aujourd'hui une série de discussions bilatérales au cours de laquelle il rencontrera certains de ses homologues des administrations fiscales qui sont membres du Groupe de travail des sept pays sur les paradis fiscaux. Le but de ces rencontres est d'améliorer la coopération du Canada avec ses partenaires internationaux à la lutte contre les paradis fiscaux et les stratagèmes de planification fiscale internationale abusive et d'échanger des renseignements sur des avenues additionnelles pour accroître l'efficacité de nos actions.

« En partageant leur expertise et leur expérience, le Canada et ses partenaires du groupe de travail peuvent miser sur les réalisations considérables de l'Organisation de la coopération et du développement économiques et du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements, ainsi que sur la lancée qui a été observée depuis la réunion des ministres des Finances du G-20 en avril de l'année dernière », a précisé le ministre Blackburn.

Le ministre participera à des réunions de travail sur la lutte contre l'utilisation abusive des paradis fiscaux avec ses homologues du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne. Lors de son passage en France, il rencontrera aussi le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris.

Le ministre du Revenu national remet à l'avant-plan, en ce début d'année 2010, la lutte contre l'utilisation abusive des paradis fiscaux. Il confirme ainsi le rôle prédominant qu'occupe le Canada dans la lutte contre l'utilisation abusive des paradis fiscaux. « L'Agence du revenu du Canada est un membre clé du Groupe de travail des sept pays sur les paradis fiscaux. Nous échangeons des renseignements, des pratiques exemplaires et du matériel didactique. Nous nous communiquons des indices en conformité avec nos législations respectives et nous collaborons aux mesures liées à l'observation. L'échange efficace de renseignements est une pratique essentielle pour les pays d'assurer l'observation et l'application adéquate des lois et des conventions fiscales », a mentionné le ministre Blackburn.

Le ministre souhaite par la même occasion passer un message clair aux contribuables canadiens qui ont été tentés par ce type de stratagèmes. « Nous encourageons les Canadiens qui participent aux stratagèmes de planification fiscale abusive à utiliser le Programme des divulgations volontaires avant que leurs activités attirent l'attention de l'Agence du revenu du Canada, ils s'éviteront ainsi des problèmes futurs ».

Renseignements aux médias :
Noël Carisse
Relations avec les médias
Agence du revenu du Canada
613-952-9184

Sophie Doucet
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Revenu national
613-608-3252